

## ENTRETIENS DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Fiabiliser les informations des sociétés en Europe :

*les enjeux de la transposition de la directive (UE) 2025/25 du 19 décembre 2024...*

Lundi 15 décembre 2025 de 18h00 à 20h00

Grande salle d'audience du tribunal des activités économiques de Paris (1 quai de la Corse 75004 Paris)

Accueil des participants salle des pas perdus du tribunal de commerce de Paris à partir de 17h45

A l'heure où les initiatives législatives de l'Union européenne en matière de sociétés sont fortement contestées, voire remises en cause (Dir. CSRD et CS3D), la publication en janvier 2025 de la directive (UE) 2025/25 sur « l'extension et l'amélioration de l'utilisation des outils et processus numériques dans le domaine du droit des sociétés » est largement passée sous les radars. Ce texte, qui pourrait paraître avant tout technique si ce n'est technologique (dématérialisation des procédures et processus intéressant les sociétés de capitaux et les sociétés de personnes, les groupes de sociétés), offre en réalité des perspectives d'intérêts, tant par les principes qu'il porte que par les finalités qu'il affiche. Reposant sur deux principes – le principe du « une fois pour toutes » et celui du « numérique par défaut » –, la directive répond à trois finalités : informer, alléger, fiabiliser. Entre contraintes et opportunités, les enjeux de sa transposition doivent être dès maintenant abordés car ils peuvent impacter substantiellement la vie des sociétés et de leurs conseils !....

### PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE



**Antoine Diesbecq**

Président de l'association Droit & Commerce, avocat au barreau de Paris



**Patrick Sayer**

Président du tribunal des activités économiques de Paris

### CONFÉRENCE

animée par



**Cyril Nourissat**

Professeur agrégé des facultés de droit  
Université Jean Moulin-Lyon3



**Julien Goldszlagier**

Chef du bureau du droit des affaires  
Direction des affaires civiles et du sceau



**Dieudonné Mpouki**

Président d'Infogreffé

19h15 DISCUSSION AVEC LA SALLE - 19h30 COCKTAIL SALLE DES PAS PERDUS

*Inscrivez-vous en présentiel (au plus tard le 12-12-2025 à 10h am) ➔ <https://entretiensupresentiel.viteinscrit.com>*  
*Inscrivez-vous en distanciel (au plus tard le 12-12-2025 à 10h am) ➔ <https://entretiensuedistanciel.viteinscrit.com>*

**Inscription obligatoire :** participation aux frais de 50€ en présentiel – 70€ en distanciel

Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.

Validé au titre de la formation continue des avocats pour 2 heures.

Une attestation de présence vous sera adressée par mail pour les participations en ligne ou remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.